

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 089-218900694-20220613-2022_046-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 13 Juin 2022
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	11 + 4	<p>L'an deux mille vingt-deux, le treize juin, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, pour limiter la propagation du virus du Covid, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire</p> <p>Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoints), Mrs Patrice DOYEN, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mmes Ismérie BRUNAT, Viviane ROUSSEL, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE,</p> <p>Absents excusés : Mme Nathalie LAMBERT, pouvoir à Mme L. Renvoyé Mr Jonathan THYRIOT, pouvoir à Mme I. Brunat Mr Philippe FERLET, pouvoir à M. S. Boquant Mr Alain GORNEAU, pouvoir à M. Ph. Guinet-Baudin</p> <p>Absents non excusés :</p> <p>Secrétaire de séance : Stéphane BOQUANT</p> <p>Mise en location des logements communaux</p>
DATE DE CONVOCATION			
09/06/2022			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
21 JUIN 2022			
N° d'ordre de la délibération			
2022_046			

A/ logement Rue Abel Boichut

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil

1/ Décident de relouer le logement de la Poste,

2/ Fixent le prix de location à 450 €/mois

B/ logement 8 rue Neuve

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité

1/ Décident de louer le logement Rue Neuve

2/ Fixent le prix de la location à 450 €/mois

A la question de Madame Renvoyé de savoir qui attribue les logements, Mr le Maire confirme qu'une commission composée des adjoints se réunie pour étudier les dossiers déposés en mairie.

c/ contrôle énergétiques

A compter du 1^{er} janvier 2023, les propriétaires auront l'obligation de faire réaliser des contrôles énergétiques des bien qui seront mis en location

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 089-218900694-20220613-2022_046-DE

A l'unanimité, les membres du conseil décident de faire réaliser les contrôles énergétiques dans les logements qui doivent être mis en location et mandatent le maire pour en poursuivre l'exécution.

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire

Philippe GUINET-BAUDIN

